



5 rue des Marais
28000 CHARTRES
Tél. : 02.36.67.06.19

comptabilite@institution.stemarie.eu

Association Camille Fauquet

Ecole Maternelle Primaire Guéry -Ecole Maternelle Primaire Jean-Paul II
Collège Sainte Marie
Etablissements Privés Catholiques sous Contrat d'Association

FACTURATION 2025/2026

RÈGLEMENT FINANCIER COLLÈGE SAINTE MARIE

FACTURE ANNUELLE adressée aux familles fin septembre

TARIF ANNUEL		Collège	
CONTRIBUTION DES FAMILLES		980,00 €	
OCCASIONNEL repas à l'unité / ticket		8,20 €	
		TARIF	TARIF PAI
FORFAIT	1/2 pension 1 repas 1 jour fixe par semaine	265,00 €	90,00 €
FORFAIT	1/2 pension 2 repas 2 jours fixes par semaine	530,00 €	180,00 €
FORFAIT	1/2 pension 3 repas 3 jours fixes par semaine	795,00 €	270,00 €
FORFAIT	1/2 pension 4 repas 4 jours fixes par semaine	1060,00 €	360,00 €
FORFAIT	1/2 pension 5 repas 5 jours fixes par semaine	1.325,00 €	450,00 €
LE CHOIX DU RÉGIME DEVIENDRA DÉFINITIF À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE			
Fournitures Arts Plastiques		10,00 €	
Fournitures EPS		5,00 €	
Fournitures Pédagogiques		12,00 €	
Fournitures Technologie (sauf 6èmes)		5,00 €	
Livret ASSR (uniquement les 5èmes)		5,00 €	
Projet voltaire		3,50 €	
Cotisation obligatoire UGSEL à l'élève + Licence		9,50 €	
Cotisation APEL28 à la famille dans l'enseignement catholique d'Eure et Loir		20,40 €	
Cotisation APEL GUERY <u>volontaire</u> à la famille dans l'établissement		8,00 €	
SERVICES OPTIONNELS			
Etude <u>6^{ème} à 3^{ème}</u> surveillée FORFAIT ANNUEL Tout changement intervenant en cours d'année, pourra avoir lieu après les vacances de Noël et de printemps		1 soir = 110,00 € 2 soirs = 220,00 € 3 soirs = 330,00 € 4 soirs = 440,00 €	
Location d'un casier		15,00 €	

OUVRAGES SCOLAIRES

Un chèque de caution de 120,00 € est demandé pour le prêt de livres fournis par l'établissement.

Cette caution est demandée une seule fois durant toute la scolarité au collège Sainte Marie. Elle est encaissée dès réception.

Elle sera remboursée lors du départ définitif du collège Sainte Marie. Tout livre non rendu sera facturé au prix d'un manuel neuf (env 30€) et une pénalité financière sera appliquée pour toute dégradation.

FORFAIT ÉTUDE SURVEILLÉE

Le forfait s'entend pour un **trimestre complet** et **ne peut être remboursé** sauf en cas de déménagement en cours d'année scolaire et d'exclusion définitive.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Montant de la contribution familiale 980,00 € par enfant et par an.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements et les fournitures pour le fonctionnement des classes, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

COTISATIONS

Elles sont perçues par les établissements et intégralement reversées aux organismes concernés :

- **UGSEL** : Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre.
- **APEL GUERY** : la cotisation volontaire Association des Parents de l'Enseignement Libre de 8 €. Les familles qui ne souhaitent pas payer la cotisation, doivent adresser un courrier annuellement à la comptabilité **avant le 10 septembre 2025**.
- **APEL DEPARTEMENTALE 28** : la cotisation Union Départementale des Associations des Parents de l'Enseignement Libre est de 20,40 €. Les familles qui ne souhaitent pas payer la cotisation, doivent adresser un courrier annuellement à la comptabilité **avant le 10 septembre 2025**.

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ».

L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution annuelle.

MODALITÉ DE PAIEMENT

Par prélèvement, chèque, espèces ou virement, du 10 octobre 2025 au 10 juin 2026 suivant l'échéancier indiqué sur le relevé de la famille (9 mensualités identiques).

Les chèques doivent être établis à l'ordre de l'Association CAMILLE FAUQUET.

Lors de chaque règlement, veuillez joindre le code barre en bas de votre facture.

REMISE “ FAMILLES NOMBREUSES ”

Seules les familles ayant plusieurs enfants au sein de l'association Camille Fauquet bénéficient de remises familles nombreuses qui se font automatiquement à partir du 2ème enfant soit :

Contribution des familles

- Deuxième enfant -10 %
- Troisième enfant -15 %
- Quatrième enfant -25 %

Restauration (uniquement sur les forfaits annuels)

- Deuxième enfant - 5 %
- Troisième enfant - 8 %
- Quatrième enfant - 15 %

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 50,00 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

Un acompte de 150,00 € est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Il sera déduit de la facture annuelle.

Cet acompte sera remboursé en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse (déménagement, divorce, redoublement dans un autre établissement et réorientation décidés par l'équipe pédagogique).

AIDES FINANCIÈRES

Les familles éprouvant des difficultés financières doivent se manifester auprès du Chef d'établissement au 02.37.88.01.70 ou au service comptabilité 02.36.67.06.19.

ASSURANCE

Grâce au contrat collectif souscrit par le collège Sainte Marie, chaque élève bénéficie d'une protection complète 24h/24h, 7j/7, où qu'il se trouve.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents. www.saint-christophe-assurances.fr pour :

- Prendre connaissance des garanties couvrant votre enfant,
- Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire,
- Télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

ACTIVITÉS EXCEPTIONNELLES

Les spectacles, voyages scolaires, photos, abonnement individuel à une revue, sont signalés par une circulaire adressée aux familles. Cette circulaire fait office de facture : le détail de la prestation et du prix sont indiqués dessus. La somme à payer concernant cette activité sera récoltée suivant les directives indiquées sur chaque circulaire.

RESTAURATION COLLÈGE

Régimes de demi-pension

Le régime choisi pour un élève doit l'être pour **l'année scolaire entière**.

Tout changement intervenant en cours d'année **sera possible uniquement au retour des vacances de Noël et de Printemps**.

Il devra être signalé par courrier ou mail adressé à la comptabilité.

Les repas non communs aux semaines paire et impaire sont à prendre au ticket.

Païement des repas à l'unité

Un découvert **d'un** repas est autorisé. La famille sera contactée afin de prendre toutes dispositions nécessaires à la régularisation de ce retard, l'enfant ne sera plus autorisé à déjeuner au restaurant scolaire.

Ils sont **payables d'avance** en espèces, chèque ou virement et ne sont pas intégrés aux échéances mensuelles.

Achat des repas « occasionnels », des jours Semaine Paire ou Impaire

L'achat des tickets repas pour le collège se fait tous les jours à la récréation de 9h50 à 10h10 à la comptabilité, 24 h au plus tard avant la date du déjeuner prévue.

Remise absence de cantine

Une remise de 3,20 € par repas est accordée pour une absence d'une semaine consécutive et sur présentation d'un certificat médical.

En cas de sortie ou voyage scolaire, la déduction devra être faite par les parents lors du règlement. Aucun pique-nique ne sera fourni, ½ pensionnaire compris.

Carte de cantine collège

RAPPEL

La carte de cantine reste valable **pendant toute la durée de la scolarité** au sein de l'établissement.

Les élèves scolarisés en 2024/2025 au collège, réutilisent donc leur carte.

Cette carte de cantine sera remise à chaque nouvel élève, ½ pensionnaire ou externe, en début d'année scolaire.

En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera établie moyennant 10.00 € payables à la commande.